

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01410 Numéro SIREN : 799 117 841 Nom ou dénomination : A.D.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006290

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**

Date : 17/08/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/006290**
n° de gestion : **2013B01410**
n° SIREN : **799 117 841 RCS Romans sur Isère**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le
17/08/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la
société :

A.D.M. - Sté par actions simplifiée
18 Rue des Esprats ZA DU MEYROL 26200 MONTELIMAR France

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

DCA

Pièce : Documents comptables prévus par la législation en vigueur



AB|G-2602/T-DEPOT-
ACTE/I-834668

①

BILAN SIMPLIFIE

6290

SARL RJA
Dépôt n° 2033 ASD 2020
25 chemin de Daurelle
36200 Montélimar
Néant ☐
CERTIFIE
CONFORME
Commissaires aux comptes
00 002

Dénomination de l'entreprise **SAS A.D.M.**

18 RUE DES ESPRATS

Adresse de l'entreprise **CS50056**

26202 MONTEILMAR

SIRET

7 9 9 1 1 7 8 4 1 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le 31122019	Exercice N-1 clos le 31122018
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016	1 063	
	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	600 040	600 000
	Total I (5)	044	048	600 040	600 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	070	18 000	
		072	074	17 215	955
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	8 368	7 433
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	43 583	8 387
	Total général (I + II)	110	112	643 623	608 387
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000	20 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		2 000	2 000
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		281 405	190 288
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		96 623	91 117
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		400 028	303 405
	Provisions pour risques et charges Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		89 639	164 424
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		4 004	3 710
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 30 000)	172		149 952	136 849
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		243 595	304 983
	Total général (I + II + III)	180		643 623	608 387
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	12 949
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	40
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certific conforme

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

SARL RJA
BOFIP N° 2033 R SD 2020le obligatoire (article 302 septies
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS A.D.M.

25 chemin de Daurelle

26200 Montélimar Néant ☐N° de déclaration
31122019 N° de déclaration
31122018CERTIFIÉE
CONFORME

Commissaires aux comptes

A - RESULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } services * intracommunautaires		215		214		
			217		218	39 000	24 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	1	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	39 001	24 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	6 132	6 145
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	309		244	378	465
	Rémunérations du personnel *				250	13 394	12 981
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	18 446	7 299
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	40	19
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	38 390	26 910
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	611	(2 910)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	100 000	100 000
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294	3 988	5 973
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300		
		348					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306		
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	96 623	91 117
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	96 623	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			251	5 000	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Divers * dont Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
				Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
							100 000
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 623	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * 85 238 dont imputés sur le résultat :				360		1 623
	RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **643 623** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **139 001** euros et un total **charges** de **42 377** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **96 623** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Faits significatifs survenus depuis la clôture :

Suite à la pandémie de COVID-19 que connaît la France et faisant suite aux mesures de confinement, la société n'a pas connu de fermeture administrative.

Les conséquences financières de cette situation sur les comptes clos au 31.12.2019 n'ont pu être appréhendées. Il n'existe pas d'incertitudes significatives sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Méthodes :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

DM

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DM

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DM

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

DM

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 063					1 063
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 063					1 063

CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
CORPORELLES	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
CORPORELLES	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						

FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	600 000		40			600 040
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
FINANCIERES	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600 000		40			600 040

TOTAL		601 063		40			601 103
--------------	--	----------------	--	-----------	--	--	----------------

DM

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	1 063			1 063
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 063			1 063
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL	1 063			1 063

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

DM

.EXE - Elément 6.14

CERTIFIE
CONFORME
Commissaires aux comptes

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	20,0000	20 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	1 000,00	20,0000	20 000,00



EXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/12/2019	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés		1	
	Ouvriers			
	TOTAL		2	

DM

EXE - Elément 6.10

CERTIFIE

CONFORME

Commissaires aux comptes

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		18 000
Autres créances clients		18 000
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	18 000	

DM

NEXE - Elément 6.11

**CERTIFIE
CONFORME**

Commissaires aux comptes

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		8 105
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS NON ECHUS</i>	122	122
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARV</i>	3 596	3 596
Dettes fiscales et sociales <i>PROVISION CONGES PAYES</i> <i>PROVISION CHARGES / CONGES PAY</i> <i>ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER</i>	274 20 4 093	4 387

57

DM

Filiales et participations

Etat exprimé en euros	31/12/2019	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SAS CECAR		304 172	100,00	111 561
2. Participations (10 à 50 %)				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

57

A.D.M.
Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 18, rue des Esprats ZA Du Meyrol 26200 MONTELIMAR
799 117 841 RCS ROMANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 96 623 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	96 623 euros
------------------------	--------------

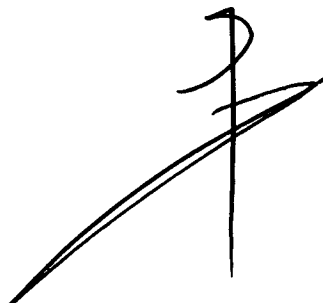
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 378 028 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Denis MARZE





ADM

18 RUE DES ESPRATS - ZONE DU MEYROL

26200 MONTÉLIMAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2019

Aux associés,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ADM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 19 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ADM à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus portent notamment sur les éléments suivants :

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose la méthode retenue pour la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation détenus par votre société.

Dans le cadre de notre appréciation du caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que du caractère raisonnable des estimations significatives retenues par votre société, nous nous sommes assurés de la correcte application de cette méthode et avons vérifié que la valeur d'inventaire des titres n'était pas inférieure à leur valeur comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous tenons à préciser que la société a volontairement établi un rapport de gestion, malgré la dispense prévue à l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société ADM à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montélimar, le 2 Juin 2020

SARL RJA,

Marie FEUILLET

Commissaire aux Comptes

Inscrite à la Compagnie Régionale de Grenoble

SARL RJA
Commissaire aux comptes
Parc d'Activités de Fortuneau
25 Chemin de Daurelle
26200 MONTELMAR
Siret 410 235 807 00020 - Naf 6920 Z
Tél : 04 75 00 78 10 - Fax 04 75 00 66 20